

**CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
TOULOUSE 31**

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions
du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 73 446 176,00 euros
Siège social : 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE
776 916 207 R.C.S TOULOUSE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Toulouse 31 en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2022.



**Le Directeur Général
Nicolas LANGEVIN**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	17
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	33
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	34
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	37
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	42
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	44
Note 8 ACTIONS PROPRES	46
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	47
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	48
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	49
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	49
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	51
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	51
Note 15 PROVISIONS	52
Note 16 EPARGNE LOGEMENT	53
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	54
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	57
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	57
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	58
Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES	59
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	59
Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	59
Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	60
Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	60
Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	61
Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	64
Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	65

Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	66
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	66
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	66
Note 32	OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION.....	66
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	67
Note 34	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	68
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	68
Note 36	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	69
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	69
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	70
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	70
Note 40	COUT DU RISQUE	71
Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	72
Note 42	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	72
Note 43	IMPOT SUR LES BENEFICES	73
Note 44	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	73
Note 45	AFFECTATION DES RESULTATS.....	73
Note 46	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	74
Note 47	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE.....	74
Note 48	RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	75

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		261 407	229 461
Caisse, banques centrales		44 469	55 302
Effets publics et valeurs assimilées	5	124 995	125 812
Créances sur les établissements de crédit	3	91 943	48 347
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 108 372	950 010
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	10 867 983	10 333 115
OPERATIONS SUR TITRES		1 126 898	1 110 794
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	610 222	634 166
Actions et autres titres à revenu variable	5	516 676	476 628
VALEURS IMMOBILISEES		834 726	809 733
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	731 001	696 072
Parts dans les entreprises liées	6-7	11 435	12 198
Immobilisations incorporelles	7	2 360	2 973
Immobilisations corporelles	7	89 930	98 490
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES	8	1 061	1 224
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		237 867	323 384
Autres actifs	9	185 231	273 682
Comptes de régularisation	9	52 636	49 702
TOTAL ACTIF		14 438 314	13 757 721

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		227 131	258 095
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	11	227 131	258 095
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	7 100 473	6 852 822
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	5 073 996	4 705 357
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	206 600	185 838
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		229 351	220 649
Autres passifs	14	112 306	100 868
Comptes de régularisation	14	117 045	119 781
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		226 400	217 112
Provisions	15-16-17	95 478	94 601
Dettes subordonnées	19	130 922	122 511
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	38 988	34 988
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 335 375	1 282 860
Capital souscrit		73 446	73 446
Primes d'émission		137 687	137 687
Réserves		1 062 442	1 021 361
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		240	-
Résultat de l'exercice		61 560	50 366
TOTAL PASSIF		14 438 314	13 757 721

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES		1 549 852	1 488 140
Engagements de financement	28	931 775	894 658
Engagements de garantie	28	617 253	592 610
Engagements sur titres	28	824	872
ENGAGEMENTS RECUS		5 032 726	4 428 194
Engagements de financement	28	16 136	23 280
Engagements de garantie	28	5 015 766	4 404 042
Engagements sur titres	28	824	872

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 25 et 26.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	33	212 335	200 166
Intérêts et charges assimilées	33	(87 561)	(88 829)
Revenus des titres à revenu variable	34	20 994	23 342
Commissions Produits	35	132 974	130 248
Commissions Charges	35	(28 287)	(23 058)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	412	225
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	3 201	4 341
Autres produits d'exploitation bancaire	38	5 175	7 083
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(3 999)	(1 514)
PRODUIT NET BANCAIRE		255 244	252 004
Charges générales d'exploitation	39	(157 975)	(158 202)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11 224)	(11 117)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		86 045	82 685
Coût du risque	40	(689)	(8 076)
RESULTAT D'EXPLOITATION		85 356	74 609
Résultat net sur actifs immobilisés	41	1 508	(4 211)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		86 864	70 398
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	42	(21 304)	(20 032)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(4 000)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 560	50 366

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 47 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %. Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut

être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la

maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Le montant attribué à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 1 128 millions d'euros et les bonifications associées à 10,8 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre de la sur bonification et 3 millions d'euros au titre du bonus complémentaire).

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de

préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 ^[1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ^[2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole

^[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

^[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Toulouse 31 s'élève à 306 millions d'euros.

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a revu à 2 reprises ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

La mise à jour du scénario central (*forward looking central*) en juin et décembre 2021 a conduit à une baisse du stock de provision du fait de la prise en compte d'un contexte économique plus favorable. Malgré une hausse des encours de 5,6% (hors filière), la baisse est estimée à -1,3 M€.

En parallèle, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a décidé d'élargir le périmètre des filières sous surveillance avec le rajout de codes NAF pour les filières Commerce de détail et Tourisme Hôtel Restauration. Elle a également augmenté des chocs locaux sur les filières Agroalimentaire, Tourisme Hôtel Restauration, Commerce de Détail, Culture / Évènementiel / Transport de Voyageurs, Automobile, Immobilier et BTP afin de tenir compte d'un contexte économique toujours très incertain. Ces ajustements sur les filières locales ont engendré une hausse des provisions filières de 2,8 M€.

Le stock global de nos provisions collectives a donc progressé de 1,5 M€ sur un an

Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Ces opérations ont conduit la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à réduire ses encours de placement de 31,8 M€ et son engagement de hors bilan pour 94,0 M€ au cours de l'exercice 2021.

Les intérêts de placement et produits sur engagement ont permis d'enregistrer 2,2 M€ de PNB sur l'exercice.

Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 0,8 millions d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée

dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31 décembre 2021 pour le même montant.

Sortie du titre d'investissement SCNF avant échéance

Cession des titres SNCF RESEAU EPIC 2.625% 29/12/2025 suite à la décision de CASA (comité HQLA) de déclasser ces titres en Non HQLA.

Montant cédé 11 391 431,51€ en valeur de marché, + value 333 844.23€ (PCCA 746 212) soit 2.4% du portefeuille cédé avec autorisation CASA de 2.7% max.

Résiliation partielle d'un swap

La CR a procédé à une résiliation partielle d'un swap pour résorber l'inefficacité de la macrocouverture. Notionnel de 30 M€ résilié à hauteur de 6M€ avec soulte d'un montant de 2,2 M€ comptabilisée flat en NF et en NI.

TLTRO

Le montant des intérêts enregistrés sur 2021 est de 10,8 M€, dont 2,4 M€ au titre de la sur-bonification et 3 M€ au titre du bonus complémentaire.

Avance Rue la Boétie

Capitalisation d'une partie de l'avance de 17,15 M€ consentie par RLB dans le cadre de l'opération Primevère de décembre 2020. Montant capitalisé : 6,15 M€

Rachat anticipé total des avances traditionnelles

En octobre 2021, Crédit Agricole SA a proposé le rachat des avances traditionnelles en cours.

La Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Toulouse 31 a ainsi soldé pour 4 009 K€ d'avances et comptabilisé une charge de remboursement anticipé de 200 K€

Remboursements Anticipés prêts EUREKA

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé aux remboursements, en décembre, de deux prêts Eureka pour un total de 44 M€ pour des soultes de respectivement 1,3 M€ et 1,8 M€. Cela générera des économies d'intérêts sur les années suivantes (1,35 M€ en 2022)

Externalisation de plus-value

Afin d'alléger les opérations de restructurations du passif sur le résultat de l'année (Remboursements anticipés prêts Eureka et Netting partiel de swap), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé à une externalisation de plus-value via son fonds dédié Ozenne Institutionnels pour un montant de 2M€.

Projet immobilier

Suite à une réorganisation de l'activité immobilière au sein du groupe CA.S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté une partie de son activité immobilière à l'entité CA-SIM. Le périmètre de consolidation a été modifié au cours de l'exercice :

- TUP de l'entité Midi Toulousain Immobilier avec la CR
- Transfert de l'activité transaction de l'entité Square Habitat à une nouvelle entité Crédit Agricole Toulouse Immobilier
- Transfert de l'activité administration de bien de Square Habitat à l'entité CA-SIM.

Note 1.4 **Événements postérieurs à l'exercice 2021**

Néant.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1 ^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Règlement n°2020-11 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance concernant le traitement comptable de la contribution instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021 et les taux d'actualisation des rentes pour les opérations non vie	1 ^{er} janvier 2020 (article 3) 1 ^{er} janvier 2021 (article 1 et 2)
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate
Règlement n°2020-03 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations relatives à l'activité agricole	1 ^{er} janvier 2021 prospective Application anticipée possible à compter de la date de publication du règlement au Journal officiel (31/12/2020)
Règlement N° 2021-03 du 4 juin 2021 modifiant le règlement ANC N°2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation	4 décembre 2021 prospective

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature

prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours. Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs évènements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les évènements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un évènement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Toulouse 31 le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont

prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Note 2.2 **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Toulouse 31 détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole Toulouse 31, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 (Plan Comptable Général).

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations

corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisée au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Toulouse 31, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire 5 à 10 ans Dégressif 7 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les

engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision dont le stock s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Toulouse 31 intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Toulouse 31.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;

- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Toulouse 31.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 25 juin 2019, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour l'exercice 2021 est égale à 12,99% du résultat net de la Caisse régionale.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC

d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 240 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres). Il s'élève à 240 milliers d'euros et de 145 milliers d'euros au titre des excédent d'actif de régime (Cf. Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Toulouse 31.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 783	-	-	-	4 783	1	4 784	2 714
à terme	-	-	-	42 258	42 258	53	42 311	44 169
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	43 846	-	-	-	43 846	252	44 098	299
Prêts subordonnés	-	-	-	750	750	-	750	1 165
Total	48 629	-	-	43 008	91 637	306	91 943	48 347
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							91 943	48 347
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	895 629	-	-	-	895 629	-	895 629	541 364
Comptes et avances à terme	5 675	17 833	68 691	104 811	197 010	15 733	212 743	214 245
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	194 401
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	901 304	17 833	68 691	104 811	1 092 639	15 733	1 108 372	950 010
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							1 108 372	950 010
TOTAL							1 200 315	998 357

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 750 millions d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par Crédit Agricole Toulouse 31 s'élève à 306 millions d'euros.

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2021						31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Créances commerciales	4 186	641	-	-	4 827	-	4 349
Autres concours à la clientèle	405 947	835 002	3 369 629	6 286 515	10 897 093	30 556	10 395 657
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	21 382	-	-	-	21 382	119	27 259
Dépréciations							(85 994)
							(94 150)
VALEUR NETTE AU BILAN							10 867 983
							10 333 115

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 349 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 5 001 735 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 4 518 292 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 30,0 milliers d'euros au 31 décembre 2021 d'euros contre 13,9 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	10 877 907	10 351 320
Autres pays de l'U.E.	24 450	31 777
Autres pays d'Europe	8 242	3 611
Amérique du Nord	4 192	3 524
Amérique Centrale et du Sud	299	371
Afrique et Moyen-Orient	4 221	4 506
Asie et Océanie (hors Japon)	3 847	3 720
Japon	144	153
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	10 923 302	10 398 982
Créances rattachées	30 675	28 283
Dépréciations	(85 994)	(94 150)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 867 983	10 333 115

Dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP », valeur correspondant au transfert de ligne, à savoir : Transfert de la ligne « Autres pays de l'UE » vers la ligne « Autres Pays de l'Europe »

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	10 905 964	146 969	99 880	(85 982)	(74 821)	10 379 552	161 229	105 886	(94 057)	(77 042)
Autres pays de l'U.E.	24 471	2		(12)	(7)	31 810	153	151	(92)	(90)
Autres pays d'Europe	10 827	30	30			3 614				
Amérique du Nord	4 197	1				3 528	1	1	(1)	(1)
Amérique Centrale et du Sud	299					371				
Afrique et Moyen-Orient	4 225	5				4 514				
Asie et Océanie (hors Japon)	3 850	1	1			3 723				
Japon	144					153				
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	10 953 977	147 008	99 911	(85 994)	(74 828)	10 427 265	161 383	106 038	(94 150)	(77 133)

Dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP », valeur correspondant au transfert de ligne, à savoir : Transfert de la ligne « Autres pays de l'UE » vers la ligne « Autres Pays de l'Europe »

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	6 958 724	37 540	19 746	(16 243)	(12 564)	6 411 891	41 999	23 510	(19 455)	(14 229)
Agriculteurs	292 222	15 434	6 915	(6 932)	(5 302)	289 166	15 764	5 687	(7 295)	(4 468)
Autres professionnels	1 432 635	35 206	27 415	(24 117)	(22 217)	1 365 254	41 021	32 483	(28 966)	(26 494)
Clientèle financière	292 364	13 086	12 259	(9 036)	(8 538)	315 973	13 191	11 925	(7 895)	(6 901)
Entreprises	1 511 389	44 761	32 839	(28 964)	(25 564)	1 553 410	47 795	31 347	(29 278)	(23 955)
Collectivités publiques	427 785	238	-	(56)	-	451 520	260	-	(1)	-
Autres agents économiques	38 858	743	737	(646)	(643)	40 051	1 353	1 086	(1 260)	(1 086)
TOTAL	10 953 977	147 008	99 911	(85 994)	(74 828)	10 427 265	161 383	106 038	(94 150)	(77 133)

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction (1)	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	20 011	-	103 831	123 842	124 661
dont surcote restant à amortir	-	1 861	-	8 989	10 850	11 768
dont décote restant à amortir	-	-	-	(358)	(358)	(456)
Créances rattachées	-	16	-	1 137	1 153	1 151
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	20 027	-	104 968	124 995	125 812
Obligations et autres titres à revenu fixe (2):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	11 042	11 042	10 995
Autres émetteurs	-	1 716	-	595 476	597 192	620 888
dont surcote restant à amortir	-	-	-	7	7	7 147
dont décote restant à amortir	-	-	-	(211)	(211)	(2 730)
Créances rattachées	-	6	-	1 992	1 998	2 294
Dépréciations	-	(10)	-	-	(10)	(11)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	1 712	-	608 510	610 222	634 166
Actions et autres titres à revenu variable	-	517 743	-	-	517 743	478 416
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(1 067)	-	-	(1 067)	(1 788)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	516 676	-	-	516 676	476 628
TOTAL	-	538 415	-	713 478	1 251 893	1 236 605
Valeurs estimatives	-	561 547	-	734 464	1 296 011	1 293 005

(1) À l'exception des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de la valeur des titres empruntés figurant au passif du bilan (Cf. note 33.1 Emprunts de titres).

(2) Dont 43 816 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 43 814 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues par le règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 22 924 milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 304 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 23 154 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 19 202 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 24 574 milliers

d'euros au 31 décembre 2021, contre 40 941 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -460 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -300 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	11 042	10 995
Etablissements de crédit	199 548	208 800
Clientèle financière	788 289	748 961
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	127 098	141 543
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	1 125 977	1 110 299
Créances rattachées	1 998	2 294
Dépréciations	(1 077)	(1 799)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 126 898	1 110 794

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	608 234	123 842	517 743	1 249 819	631 883	124 661	478 416	1 234 960
dont titres cotés	363 218	123 842	-	487 060	385 944	124 661	-	510 605
dont titres non cotés (1)	245 016	-	517 743	762 759	245 939	-	478 416	724 355
Créances rattachées	1 998	1 153	-	3 151	2 294	1 151	-	3 445
Dépréciations	(10)	-	(1 067)	(1 077)	(11)	-	(1 788)	(1 799)
VALEUR NETTE AU BILAN	610 222	124 995	516 676	1 251 893	634 166	125 812	476 628	1 236 606

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 508 676 milliers d'euros

- Dont OPCVM français de capitalisation 463 305 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 8 000 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 394 492 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 409 597 milliers d'euros. La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	-	-
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	-	-
OPCVM autres	516 676	538 089
TOTAL	516 676	538 089

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	12 508	12 576	149 463	433 687	608 234	1 998	610 232	634 177
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(10)	(11)
VALEUR NETTE AU BILAN	12 508	12 576	149 463	433 687	608 234	1 998	610 222	634 166
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	29 941	93 901	123 842	1 153	124 995	125 812
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	29 941	93 901	123 842	1 153	124 995	125 812

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	654 843	-	671 900	-
Autres pays de l'U.E.	77 233	-	84 644	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	732 076	-	756 544	-
Créances rattachées	3 151	-	3 445	3 445
Dépréciations	(10)	-	(11)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	735 217	-	759 978	3 445

Dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP », valeur correspondant au transfert de ligne, à savoir : Transfert de la ligne « Autres pays de l'UE » vers la ligne « Autres Pays de l'Europe »

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital au 31.12.2020	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2021
Participations et autres titres détenus à long terme										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
Credit Agricole Services Immobiliers	50	-2 657	7,49%	9 890	9 890				-2 642	
CA_TRANSITION A	50 027	-571	1,25%	1 302	1 302				-521	
EDOKIAL	314	11 209	0,97%	866	866			42 057	969	
IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT			3,37%	1 500	1 500					
SUPERNOVA INVEST			1,40%	2 000	2 000					
GRAND SUD OUEST CAPITAL	43 910	49 577	34,63%	26 532	26 532	408		2 398	4 092	1 346
GSO INNOVATION	3 177	-554	34,63%	1 793	1 488			3	-343	
SACAM AVENIR	217 698	-111 362	1,64%	5 935	4 546				-111 130	
SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	69 308	1,55%	11 347	11 347	5 306		72 678	61 185	311
SACAM IMMOBILIER	173 273	14 605	2,04%	3 711	3 711			5 350	5 309	101
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	100	1,60%	297 418	297 418			274 090	271 332	3 623
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	19 432	1,98%	1 435	1 435			3 698	2 334	
SAS RUE LA BOETIE	2 744 903	15 406 729	1,52%	321 058	321 058	11 011			-3 980	13 390
C2MS	53 053		1,43%	1 067	1 067				251	33
DELTA	79 550	-1 731	1,85%	1 469	1 469				-28	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	23 135	2,17%	893	893			1 936	1 893	39
SACAM INTERNATIONAL	522 023	-38 804	1,68%	15 144	7 946			152	-102 179	
CARD	163 246	15 133	0,58%	1 598	1 592			4 351	-30 546	
FONDS TOURISME OCCITANIE	10 488	-1 188	0,90%	1 000	931			97	-439	
SACAM FIRECA	55 594	-4 958	1,77%	1 525	895				-2 110	
ACE MANAGEMENT			6,00%	6 000	6 000					
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS (1)				9 905	9 682	708				
				723 388	713 568	17 433				
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUES A LONG TERME					731 001					
Parts dans les entreprises liées										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2000	-27	100,00%	5 000	4 973				-104	
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 IMMO			100,00%	1 653	1 469					
TOULOUSE 31 INVESTISSEMENT & PATRIMOINE			100,00%	2 500	2 500					
LE VILLAGE BY CA TOULOUSE 31	1960	-781	100,00%	1 960	804			840	-547	
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES				152	153	1 536				
				11 265	9 899	1 536				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES					11 435					

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	11 266	9 898	13 900	10 399
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	1 730	1 537	1 875	1 875
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(1 561)	-	(3 577)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	11 435	11 435	12 198	12 274
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	704 683	977 860	668 308	929 685
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	17 460	17 433	24 408	24 380
Créances rattachées	136	136	75	75
Dépréciations	(9 906)	-	(9 676)	-
Sous-total titres de participation	712 373	995 429	683 115	954 140
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	18 703	18 703	13 118	12 985
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(75)	-	(161)	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	18 628	18 703	12 957	12 985
VALEUR NETTE AU BILAN	731 001	1 014 132	696 072	967 125
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	742 436	1 025 567	708 270	979 399

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	734 652		695 326	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	734 652		695 326	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	13 900	31 064	(33 697)	(1)	11 266
Avances consolidables	1 875	123	(655)	387	1 730
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(3 577)	(820)	6 717	(3 881)	(1 561)
VALEUR NETTE AU BILAN	12 198	30 367	(27 635)	(3 495)	11 435
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	668 308	36 461	(86)	-	704 683
Avances consolidables	24 408	13 792	(20 740)	-	17 460
Créances rattachées	75	1 794	(1 733)	-	136
Dépréciations	(9 676)	(239)	9	-	(9 906)
Sous-total titres de participation	683 115	51 808	(22 550)	-	712 373
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	13 118	5 590	(5)	-	18 703
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(161)	(46)	132	-	(75)
Sous-total autres titres détenus à long terme	12 957	5 544	127	-	18 628
VALEUR NETTE AU BILAN	696 072	57 352	(22 423)	-	731 001
TOTAL	708 270	87 719	(50 058)	(3 495)	742 436

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	176 441	3 200	(5 182)	(26)	174 433
Amortissements et dépréciations	(77 951)	(10 944)	4 392	-	(84 503)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	98 490	(7 744)	(790)	(26)	89 930
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	13 395	73	(5)	-	13 463
Amortissements et dépréciations	(10 422)	(685)	4	-	(11 103)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	2 973	(612)	(1)	-	2 360
TOTAL	101 463	(8 356)	(791)	(26)	92 290

Note 8 ACTIONS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	13 100	-	-	13 100	12 362
Valeurs comptables	1 061	-	-	1 061	1 224
Valeurs de marché	1 061	-	-	1 061	1 224

Valeur nominale de l'action : 16 euros

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	7	13
Comptes de stock et emplois divers	1	32
Débiteurs divers (2)	185 187	273 554
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	36	83
VALEUR NETTE AU BILAN	185 231	273 682
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	17 860	16 010
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	339	23
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	150	169
Charges constatées d'avance	721	746
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	493	1 024
Autres produits à recevoir (3)	31 988	30 589
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	1 085	1 141
VALEUR NETTE AU BILAN	52 636	49 702
TOTAL	237 867	323 384

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 2 497 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) Les produits à recevoir sur créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations) sont présentés en déduction des dettes rattachées sur comptes d'épargne à régime spécial au passif du bilan (Cf. note 33.2 Epargne centralisée).

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Toulouse 31 et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 145 milliers d'euros.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	94 150	15 040	(22 408)	(788)	-	85 994
Sur opérations sur titres	1 799	352	(1 074)	-	-	1 077
Sur valeurs immobilisées	14 624	1 718	(7 263)	-	3 882	12 961
Sur autres actifs	161	2	(140)	-	-	23
TOTAL	110 734	17 112	(30 885)	(788)	3 882	100 055

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	249	-	-	-	249	2	251	319
à terme	-	-	-	43 370	43 370	7	43 377	45 797
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	183 367	-	-	-	183 367	136	183 503	211 979
VALEUR AU BILAN	183 616	-	-	43 370	226 986	145	227 131	258 095
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	5 504	-	-	-	5 504	21	5 525	5 395
Comptes et avances à terme	754 675	1 477 860	3 231 091	1 628 763	7 092 389	2 559	7 094 948	6 653 017
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	194 410
VALEUR AU BILAN	760 179	1 477 860	3 231 091	1 628 763	7 097 893	2 580	7 100 473	6 852 822
TOTAL	943 795	1 477 860	3 231 091	1 672 133	7 324 879	2 725	7 327 604	7 110 917

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 524 675	-	-	-	4 524 675	74	4 524 749	4 112 717
Comptes d'épargne à régime spécial (1) :	55 959	-	-	-	55 959	-	55 959	48 723
à vue	55 959	-	-	-	55 959	-	55 959	48 723
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	135 372	55 643	250 910	49 449	491 374	1 914	493 288	543 917
à vue	5 880	-	-	-	5 880	-	5 880	8 366
à terme	129 492	55 643	250 910	49 449	485 494	1 914	487 408	535 551
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	4 716 006	55 643	250 910	49 449	5 072 008	1 988	5 073 996	4 705 357

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	5 038 435	4 673 227
Autres pays de l'U.E.	12 428	13 175
Autres pays d'Europe	6 285	2 769
Amérique du Nord	3 546	3 966
Amérique Centrale et du Sud	1 498	2 111
Afrique et Moyen-Orient	6 667	5 382
Asie et Océanie (hors Japon)	2 962	2 445
Japon	187	190
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	5 072 008	4 703 265
Dettes rattachées	1 988	2 092
VALEUR AU BILAN	5 073 996	4 705 357

Dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP », valeur correspondant au transfert de ligne, à savoir : Transfert de la ligne « Autres pays de l'UE » vers la ligne « Autres Pays de l'Europe »

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	2 252 170	2 038 139
Agriculteurs	195 224	179 342
Autres professionnels	400 098	366 872
Clientèle financière	227 443	148 646
Entreprises	1 846 100	1 826 113
Collectivités publiques	21 252	12 410
Autres agents économiques	129 721	131 743
Total en principal	5 072 008	4 703 265
Dettes rattachées	1 988	2 092
VALEUR AU BILAN	5 073 996	4 705 357

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	43 600	143 000	20 000	-	206 600	-	206 600	185 838
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	43 600	143 000	20 000	-	206 600	-	206 600	185 838

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont réputées être faites en France

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	7	13
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	76 827	72 778
Versements restant à effectuer sur titres	35 472	28 077
VALEUR AU BILAN	112 306	100 868
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 877	24 630
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	333	4
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	47 102	49 222
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 298	6 802
Autres charges à payer	37 771	36 044
Autres comptes de régularisation	3 664	3 079
VALEUR AU BILAN	117 045	119 781
TOTAL	229 351	220 649

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	-	2 620	-	(2 620)	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	1 068	-	-	(68)	-	1 000
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	13 324	28 885	(21)	(28 556)	-	13 632
Provisions pour litiges fiscaux (1)	16	162	(16)	(162)	-	-
Provisions pour autres litiges	3 107	1 091	(197)	(1 208)	-	2 793
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	56 847	143 158	-	(141 975)	-	58 030
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels (3)	1 911	1 051	-	-	-	2 962
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	16 067	445	-	(1 856)	-	14 656
Autres provisions	2 261	1 239	(633)	(462)	-	2 405
VALEUR AU BILAN	94 601	178 651	(867)	(176 907)	-	95 478

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Cf note 16 ci-après

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	130 865	95 298
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	865 123	833 585
Ancienneté de plus de 10 ans	734 556	757 800
Total plans d'épargne-logement	1 730 544	1 686 683
Total comptes épargne-logement	182 035	179 790
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 912 579	1 866 473

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	259	429
Comptes épargne-logement	1 264	1 910
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 523	2 339

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	140	81
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	7 343	8 569
Ancienneté de plus de 10 ans	7 173	7 417
Total plans d'épargne-logement	14 656	16 067
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	14 656	16 067

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	16 067	445	-1 856	14 656
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	16 067	445	-1 856	14 656

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à l'ouverture	31 627	31 655
Coût des services rendus sur l'exercice	2 978	2 076
Coût financier	117	312
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-1 661
Variation de périmètre	-53	-149
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 144	-962
(Gains) / pertes actuariels	- 4 857	356
Autres mouvements (1)	-240	0
DETTE ACTUARIELLE A LA CLÔTURE	28 428	31 627

(1) choix d'alignement sur le traitement IFRS :

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires a pour conséquence de réduire de 240 milliers d'euros le niveau des engagements sociaux présentés et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 240 milliers d'euros. Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 31 387 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 31 627 milliers d'euros présenté dans le tableau ci-dessus.

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	2 978	2 077
Coût financier	117	312
Rendement attendu des actifs	-114	-259
Coût des services passés	-3	-1 661
(Gains) / pertes actuariels net	334	341
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-413	1 325
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 900	2 135

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2020	29 517	28 190
Rendement attendu des actifs	114	259
Gains / (pertes) actuariels	126	28
Cotisations payées par l'employeur	2 839	2 151
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-53	-149
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 144	-962
Autres mouvements	0	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/2021	31 399	29 517

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2021	31/12/2020
Composition des actifs		
-% d'obligations	80,2%	81,9%
-% d'actions	12,1%	10,6%
-% autres actifs	7,7%	7,5%

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle au 31/12/N	-28 428	-31 626
Impact de la limitation d'actifs	-1 365	-1 739
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	-1 461	3 849
Juste valeur des actifs fin de période	31 399	29 518
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	145	2

Rendement des actifs des régimes

Les rendements attendus des actifs des régimes au 31 décembre 2021 sont :

- Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI) : 0,44%
- Indemnités de retraite et de fin de carrière des Cadres de Direction et indemnités de fin de carrière des Salariés : 0,36%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI)

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,70% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,80%.

Indemnités de Fin de carrière Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,63% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,74%.

Indemnités retraite Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 1,53% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,60%.

Indemnités de Fin de carrière Salariés

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -6,24% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,89%.

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Fonds pour risques bancaires généraux	38 988	34 988
VALEUR AU BILAN	38 988	34 988

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	106 479	22 972	129 451	1 471	130 922	122 511
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	106 479	22 972	129 451	1 471	130 922	122 511

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 471 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 404 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2019	73 446	171 373	14 609	918 281			66 843	1 244 552
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(12 057)	(12 057)
Variation de capital(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	41 089	-	13 696	-	-	(54 786)	(1)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	50 366	50 366
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	73 446	212 462	14 609	931 977			50 366	1 282 860
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(9 285)	(9 285)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	30 811	-	10 270	-	-	(41 081)	-
Report à nouveau (3)	-	-	-	240	-	-	-	240
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	61 560	61 560
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2021	73 446	243 273	14 609	942 487			61 560	1 335 375

Commentaires :

- 1) Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés pendant l'exercice 538 milliers d'euros. Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement vendus pendant l'exercice est de 472 milliers d'euros.
- 2) Dont 136 082 milliers d'euros de primes d'émission, dont 1 605 milliers d'euros de primes de fusion.
- 3) Dont 240 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la recommandation 2013-02 du 05 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	1 335 375	1 282 860
Fonds pour risques bancaires généraux	38 988	34 988
Dettes subordonnées et titres participatifs	130 922	122 511
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 505 285	1 440 359

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances	11 011	17 156
Avance SAS Rue de la Boétie	11 011	17 156
Dettes	134 793	126 465
Comptes courants débiteurs Caisses locales	5 342	5 359
Comptes courants bloqués Caisses locales	22 972	14 627
Titres à moyen terme négociables (NEU-MTN) Caisses locales	106 479	106 479

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée à hauteur de 1 287 milliers d'euros, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas effectué de transaction avec les parties liées au cours de l'exercice.

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 411 124	14 290 477	13 742 777	13 592 946
Autres devises de l'Union Europ.			776	776
Franc Suisse	1 202	1 202	1 265	1 265
Dollar	21 764	21 764	35 253	35 253
Yen	2	2	3	3
Autres devises	1 640	1 640	368	368
Valeur brute	14 435 732	14 315 085	13 780 442	13 630 611
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	102 636	123 229	88 013	127 110
Dépréciations	-100 054		-110 734	
TOTAL	14 438 314	14 438 314	13 757 721	13 757 721

Dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP », valeur correspondant au transfert de ligne, à savoir : Transfert de la ligne « Autres devises de l'UE » vers la ligne « Autres devises »

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	27 293	27 277	70 890	70 834
- Devises	13 923	13 923	34 766	34 766
- Euros	13 370	13 354	36 124	36 068
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	27 293	27 277	70 890	70 834

Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 330 636	9 945	2 340 581	2 457 009
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 330 636	9 945	2 340 581	2 457 009
Swaps de taux d'intérêt	2 330 636	9 380	2 340 016	2 457 009
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	565	565	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	456 750	456 750	250 332
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	456 750	456 750	250 332
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	21 833	21 833	25 998
Vendus	-	21 833	21 833	25 998
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	206 542	206 542	99 168
Vendus	-	206 542	206 542	99 168
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 330 636	466 695	2 797 331	2 707 341

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	250 034	163 050	-	250 034	163 050	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	265 691	769 223	1 305 102	265 691	769 223	1 305 102	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	43 666	-	-	43 666	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	565	-	-	565	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	515 725	976 504	1 305 102	515 725	976 504	1 305 102	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	54 571	-	-	54 571	-	-	-	-	-
Sous total	54 571	-	-	54 571	-	-	-	-	-
TOTAL	570 296	976 504	1 305 102	570 296	976 504	1 305 102	-	-	-

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	198 336	-	-	198 336	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	267 275	825 216	1 364 518	267 275	825 216	1 364 518	-	-	-
Caps, Floors, Collars	3 963	48 033	-	3 963	48 033	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	469 574	873 249	1 364 518	469 574	873 249	1 364 518	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	121 327	20 397	-	121 327	20 397	-	-	-	-
Sous total	121 327	20 397	-	121 327	20 397	-	-	-	-
TOTAL	590 901	893 646	1 364 518	590 901	893 646	1 364 518	-	-	-

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	1 274	1 274	413 084	858	858	198 336
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	11 443	106 985	2 340 016	878	194 703	2 457 009
Caps, Floors, Collars	1	1	43 666	3	3	51 996
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	565	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	12 718	108 260	2 797 331	1 739	195 564	2 707 341
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	856	847	54 571	1 734	1 712	141 724
Sous total	856	847	54 571	1 734	1 712	141 724
TOTAL	13 574	109 107	2 851 902	3 473	197 276	2 849 065

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	9 380	203 493	2 127 142	
Contrats assimilés		43 667		

Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2021, la valeur de marché de ces instruments, sans prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à -95,5 millions d'euros.

Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Etablissements financiers du groupe Crédit Agricole : -95,6 millions d'euros
- Autres contreparties : +0,1 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 39,7 millions d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Etablissements financiers du Groupe Crédit Agricole : +39,4 millions d'euros
- Autres contreparties : +0,3 millions d'euros

Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	931 775	894 658
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	931 775	894 658
Ouverture de crédits confirmés	406 828	379 981
Ouverture de crédits documentaires	5 851	3 227
Autres ouvertures de crédits confirmés	400 977	376 754
Autres engagements en faveur de la clientèle	524 947	514 677
Engagements de garantie	617 253	592 610
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	36 373	130 363
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	36 373	130 363
Engagements d'ordre de la clientèle	580 880	462 247
Cautions immobilières	115 145	96 703
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	465 735	365 544
Engagements sur titres	824	872
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	824	872

Engagements reçus		
Engagements de financement	16 136	23 280
Engagements reçus d'établissements de crédit	16 136	23 280
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 015 766	4 404 042
Engagements reçus d'établissements de crédit	530 993	480 945
Engagements reçus de la clientèle	4 484 773	3 923 097
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (3)	1 001 086	1 058 209
Autres garanties reçues	3 483 687	2 864 888
Engagements sur titres	824	872
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	824	872

(1) Dont 94,0 M€ de diminution de la garantie (Switch Assurance) suite à la résiliation totale anticipée de la Garantie.

(2) Dont 197 821 milliers d'euros relatifs à la sous-participation en risque CACIB mise en place en 2017.

(3) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole Toulouse 31 a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). AU 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 396 453 milliers d'euros.

Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole Toulouse 31 a apporté 6 110 128 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 709 487 milliers d'euros en 2020. Crédit Agricole Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Toulouse 31 a apporté :

- 4 958 238 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 461 004 milliers d'euros en 2020 ;
- 211 484 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 234 336 milliers d'euros en 2020 ;
- 940 406 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 014 147 milliers d'euros en 2020.

Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1 273 575 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas d'opération significative pour l'exercice 2021.

Note 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2021 des crédits habitat pour un montant de 2 658 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2021 des crédits habitat pour un montant de 30 383 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2021 des crédits habitat pour un montant de 3 344 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020.

Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 196	2 473
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 301	16 196
Sur opérations avec la clientèle	180 348	174 429
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 897	6 866
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	593	202
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et produits assimilés	212 335	200 166
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 968)	(1 789)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(49 564)	(49 584)
Sur opérations avec la clientèle	(10 677)	(15 058)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(25 207)	(21 971)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(141)	(423)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(4)
Intérêts et charges assimilées	(87 561)	(88 829)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	124 774	111 337

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 1 471 milliers d'euros, contre 1 404 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les intérêts enregistrés au titre du TLTRO pour l'exercice 2021 s'élèvent à 10,8 M€ contre 4,2 M€ en 2020.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 503 milliers d'euros

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 34 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 652	22 368
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 300	920
Opérations diverses sur titres	42	54
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	20 994	23 342

Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	348	(71)	277	327	(85)	242
Sur opérations internes au crédit agricole	12 362	(17 611)	(5 249)	13 378	(13 109)	269
Sur opérations avec la clientèle	30 616	(408)	30 208	32 848	(450)	32 398
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	103	-	103	99	-	99
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	13	-	13	20	-	20
Sur prestations de services financiers (1)	89 280	(9 981)	79 299	83 169	(9 130)	74 039
Provision pour risques sur commissions	252	(216)	36	407	(284)	123
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	132 974	(28 287)	104 687	130 248	(23 058)	107 190

(1) dont prestations assurance-vie : 15 599 milliers d'euros.

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	(229)	(356)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	633	572
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	8	9
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	412	225

Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(352)	(892)
Reprises de dépréciations	1 074	115
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	722	(777)
Plus-values de cession réalisées	2 491	5 219
Moins-values de cession réalisées	(12)	(101)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 479	5 118
Solde des opérations sur titres de placement	3 201	4 341
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 201	4 341

Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	5 035	6 953
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	3	29
Reprises provisions	137	101
Autres produits d'exploitation bancaire	5 175	7 083
Charges diverses	(2 003)	(592)
Quote part des opérations faites en commun	(1 119)	(922)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(877)	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 999)	(1 514)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 176	5 569

Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(56 122)	(55 662)
Charges sociales	(30 442)	(29 551)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(6 077)	(6 159)
Intéressement et participation	(8 059)	(7 001)
Impôts et taxes sur rémunérations	(9 107)	(8 743)
Total des charges de personnel	(103 730)	(100 957)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 516	4 927
Frais de personnel nets	(98 214)	(96 030)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(3 217)	(4 099)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	(57 123)	(58 506)
Total des charges administratives	(60 340)	(62 605)
Refacturation et transferts de charges administratives	579	433
Frais administratifs nets	(59 761)	(62 172)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(157 975)	(158 202)

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe.

(2) dont 2 125 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	398	391
Non cadres	932	949
Total de l'effectif moyen	1 330	1 340
Dont : - France	1 330	1 340
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2021, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 146 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 2 388 milliers d'euros.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élève au 31 décembre 2021 à 16,31 millions d'euros.

Note 40 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations	(187 998)	(198 487)
Dépréciations de créances douteuses	(14 407)	(20 927)
Autres provisions et dépréciations	(173 591)	(177 560)
Reprises de provisions et dépréciations	193 969	208 732
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	21 760	39 859
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	172 209	168 873
Variation des provisions et dépréciations	5 971	10 245
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(303)	(872))
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(6 759)	(18 358)
Décote sur prêts restructurés	(16)	(23)
Récupérations sur créances amorties	418	336
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	596
COUT DU RISQUE	(689)	(8 076)

(1) dont 1 283 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 788 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 217 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 18 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 5 476 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(1 105)	(4 027)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 105)	(4 027)
Reprises de dépréciations	6 859	61
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 859	61
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	5 754	(3 966)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (1)	5 754	(3 966)
Plus-values de cessions réalisées	354	-
Sur titres d'investissement	334	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	20	-
Moins-values de cessions réalisées	(3 973)	-
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (2)	(3 973)	-
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(3 619)	-
Sur titres d'investissement	334	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 953)	-
Solde en perte ou en bénéfice	2 135	(3 966)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	256	433
Moins-values de cessions	(883)	(678)
Solde en perte ou en bénéfice	(627)	(245)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 508	(4 211)

(1) Dont Midi Toulousain Immobilier 2,8 M€, Square Habitat 3,4 M€

(2) Dont Midi Toulousain Immobilier -2,7 M€, Square Habitat -1,2 M€

Note 42 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale :

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi-totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant

Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS

(En euro)

Résultat des comptes individuels (exercice 2021) :	61 559 639,51 €
Report à nouveau : Changement de méthode :	240 200,36 €
BENEFICE 2021 A AFFECTER	61 799 839,87 €
Résultat distribué :	11 154 321,19 €
<i>Intérêts Parts sociales Caisse régionale (2,23 %)</i>	713 457,64 €
<i>Dividende CCI (4,03 €)</i>	5 743 757,50 €
<i>Dividende CCA (4,03 €)</i>	4 697 106,05 €
Résultat conservé :	50 645 518,68 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	37 984 139,01 €
<i>Autres réserves</i>	12 661 379,67 €

Note 46 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	KPMG	%	ERNST & YOUNG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	74	90%	75	82%
Services autres que la certification des comptes	8	10%	17	18%
TOTAL	82	100%	92	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 47 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et le rapport sur le gouvernement d'entreprise sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

**Note 48 RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	73 446	73 446	73 446	73 446	73 446
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	249 652	248 181	253 588	252 005	255 244
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	100 387	92 950	92 205	93 802	97 269
Charge fiscale	18 983	14 381	19 873	20 032	21 304
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	69 452	66 731	66 843	50 366	61 560
Intérêts aux parts sociales	941	934	736	736	707
Dividendes des CCI et CCA	11 762	11 322	11 322	8 549	10 440
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	110,84	106,97	98,48	100,44	103,43
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	94,56	90,86	91,01	68,58	83,82
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	2,94	2,92	2,30	2,30	2,21
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	4,54	4,37	4,37	3,30	4,03
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	4,54	4,37	4,37	3,30	4,03
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 234	1 378	1 377	1 340	1 330
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	55 492	58 245	59 294	59 849	60 061
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	27 830	28 094	29 377	29 551	30 442